



Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/26-2000

ISBN 0-660-61421-9



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044



**Secrétariat des
conférences
intergouvernementales
canadiennes**

Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 2000**

Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre

Table des matières

Partie I : Message du dirigeant de l'organisme	1
Partie II : Aperçu de l'organisme	2
Mandat, mission et vision	2
Organisation du Secrétariat	2
• Description du secteur d'activité	2
• Structure de l'organisation	2
• Organigramme	3
Partie III : Rendement de l'organisme	4
Contexte socio-économique	4
Attentes en matière de rendement et Tableau des principaux engagements en matière de résultats	5
Réalizations en matière de rendement	6
• Services aux conférences	9
• Services d'information	11
• Présentation des renseignements financiers	12
Partie IV : Rendement financier	13
Aperçu du rendement financier	13
Tableaux financiers récapitulatifs :	
• Besoins financiers par autorisation	14
• Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles	14
• Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles de l'organisme	15
• Recettes non disponibles	15
Partie V : Autres renseignements	16
• Liste de personnes-ressources	16
• Liste de rapports de l'organisme	16
Annexe 1 : Conférences servies par le SCIC - Ventilation par secteur et par niveau ...	17
Annexe 2 : Tableau financier - Contributions provinciales au budget du SCIC	18

Partie I : Message

Les premiers ministres fédéral et provinciaux ont créé le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) afin que celui-ci fournisse des services administratifs à des conférences intergouvernementales de niveau supérieur. Les réunions en question sont un élément dynamique et fondamental pour gérer la fédération canadienne. Elles constituent en effet des tribunes où les gouvernements discutent de questions d'intérêt commun et coordonnent leurs divers programmes et politiques.

En 1999-2000, le Secrétariat a servi 105 conférences, nombre qui se rapproche du record et qui est supérieur à celui de chaque année depuis les discussions constitutionnelles de 1992. Cinq de ces réunions se situaient au niveau des premiers ministres. Parmi ces dernières, on comptait la Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux en août et la réunion de suivi des premiers ministres provinciaux en février qui ont toutes deux eu lieu à Québec, la Conférence des premiers ministres de l'Ouest qui s'est tenue en mai à Drumheller en Alberta, la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada qui s'est déroulée en octobre à Rockport dans le Maine, et la 99^e Séance du Conseil des premiers ministres des Maritimes à Charlottetown en janvier.

Le secteur des ressources humaines et des services sociaux, avec 16 réunions, a continué d'être celui dans lequel l'activité a été la plus intense, suivi de celui de la santé avec 10 réunions. Par ailleurs, pour la première fois, l'organisme a fourni des services à la Conférence annuelle des commissaires des fonctions publiques et à la réunion des coroners en chef et des médecins légistes en chef.

L'exercice 1999-2000 nous a apporté un nouveau client, soit le territoire du Nunavut créé le 1^{er} avril. Ainsi, nous servons désormais quatorze délégations aux conférences fédérales-provinciales-territoriales et notre logo les représentant autour d'une table de conférence ovale a été modifié en conséquence. Le nouvel exercice s'accompagnait en outre d'une augmentation budgétaire de l'ordre de 400 000 \$ pour nous permettre d'absorber les frais découlant du nombre accru de conférences. L'augmentation en question progresse à 500 000 \$ pour l'exercice 2000-2001.

À l'instar des autres ministères et organismes, le personnel du Secrétariat a eu à faire face à un certain nombre d'interventions majeures en cours à l'échelon fédéral : une refonte fondamentale du système de classification des emplois, soit la Norme générale de classification (NGC); une nouvelle méthode pour la production des rapports financiers (la Stratégie d'information financière); les résultats du sondage exhaustif auprès des employés; les calculs compliqués découlant du règlement de grande portée obtenu par les fonctionnaires fédéraux en matière d'équité salariale; et finalement, comme le reste de la planète, les préparatifs pour le passage à l'an 2000.

Les gouvernements, les médias et le grand public ayant de plus en plus recours à Internet pour trouver l'information requise, notre site Web, mis en place en 1997, a continué d'attirer beaucoup d'attention puisqu'il avait reçu près de 1,4 millions de visites à la fin de mars 2000.

Stuart MacKinnon
Secrétaire, Conférences intergouvernementales canadiennes

Partie II : Aperçu de l'organisme

Mandat, mission et vision

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) a été créé suivant une entente intervenue à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui a eu lieu en mai 1973. Il a été désigné ministère fédéral par décret en conseil du 29 novembre 1973. Son mandat consiste essentiellement à exceller en matière de planification et d'organisation de conférences intergouvernementales de niveau supérieur ainsi qu'au chapitre de la prestation de services à de telles conférences. L'objectif du programme est de libérer les ministères clients, dans pratiquement tous les secteurs d'activité gouvernementale, des nombreuses tâches techniques et administratives associées à la planification et à la tenue des conférences en question afin de leur permettre de se concentrer sur les questions de fond. Le Secrétariat fournit ses services non seulement à des réunions fédérales-provinciales-territoriales, mais aussi à des réunions provinciales-territoriales.

Au nombre des services offerts par le SCIC figurent l'aménagement des locaux de la conférence; l'affectation d'un secrétaire; l'interprétation; la traduction, l'impression, la distribution et le contrôle des documents; la rédaction de comptes rendus des travaux; les relations avec les médias; la sécurité; la mise en place de matériel technique; et la prestation de services de secrétariat. En plus de fournir ces services de conférences partout au Canada, le Secrétariat garde des archives qu'il met à la disposition des gouvernements.

Organisation du Secrétariat

Description du secteur d'activité

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes est un petit organisme, à un seul programme, qui fournit des services administratifs pour la planification et l'organisation de conférences intergouvernementales de niveau supérieur dans presque tous les secteurs de l'activité gouvernementale.

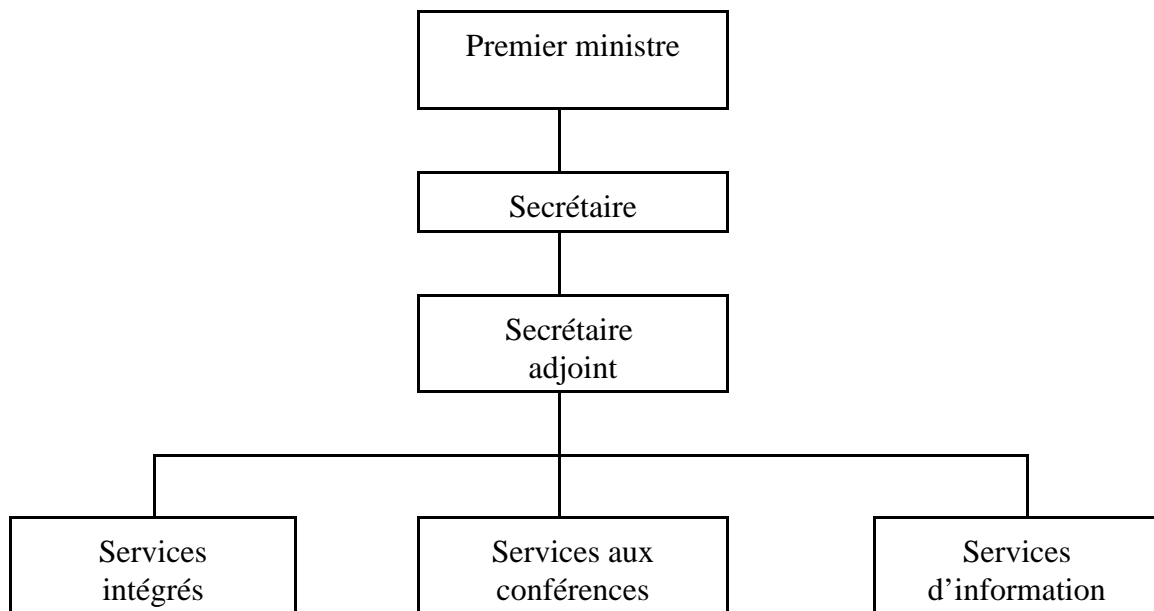
Structure de l'organisation

De ses bureaux à Ottawa, le SCIC assure des services de conférences partout au pays où se tiennent des réunions intergouvernementales. Le Secrétaire, qui est le principal dirigeant, est nommé par le gouverneur en conseil après consultation des premiers ministres provinciaux. L'organisation rend compte au Parlement par l'entremise du premier ministre du Canada.

L'organisation comporte les sous-activités suivantes :

- Les Services aux conférences qui consistent en quatre équipes organisées de manière à fournir des services d'administration, de soutien et d'aide technique aux différentes réunions intergouvernementales dans l'ensemble du Canada;
- Les Services d'information (SI) qui voient au contrôle des documents et à la gestion des dossiers des conférences servies, aux services de consultation de la documentation publique des conférences, et au maintien d'archives intergouvernementales à l'usage des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ils fournissent en outre au SCIC un soutien en matière de technologie de l'information et s'occupent de gérer le site Web du Secrétariat;
- Les Services intégrés qui assurent au Secrétariat un soutien touchant les finances, le personnel et l'administration.

Organigramme



Partie III : Rendement de l'organisme

Contexte socio-économique

Position au sein du gouvernement

Même s'il a été désigné ministère fédéral aux fins de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Secrétariat est en réalité un organisme des gouvernements fédéral et provinciaux. Non seulement les deux ordres de gouvernement contribuent-ils à son budget (voir l'annexe 2), mais en outre, son personnel se compose à la fois de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. L'organisation compte en ce moment 30 postes équivalant à temps plein, dont 8 sont occupés par des employés provinciaux. Chaque année, le Secrétaire fait rapport à tous les gouvernements. De hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux désignés par leurs premiers ministres respectifs passent en revue les activités du SCIC. Ce dernier relève du Parlement par l'entremise du Premier ministre du Canada.

Objectifs et priorités stratégiques

Le SCIC fournit des services d'administration et de soutien aux réunions des premiers ministres ainsi qu'à des réunions multilatérales de ministres et de sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux ou provinciaux-territoriaux.

Défis

Il importe de signaler que le SCIC ne convoque pas de réunions intergouvernementales. L'organisme est plutôt appelé à répondre aux besoins créés par les décisions des gouvernements de se réunir pour traiter de questions nationales capitales ou d'autres points précis. **Le Secrétariat n'exerce aucun contrôle sur les décisions relatives au lieu de ces réunions, à leur nombre au cours d'un exercice donné, à leur date et à leur durée.** Le niveau des dépenses du SCIC pour chaque exercice est cependant directement touché par ces divers facteurs.

Certaines questions intergouvernementales importantes pourraient surgir et exiger un grand nombre de réunions au cours d'un exercice. Comme il est impossible de prévoir ces questions avec un quelconque degré de certitude, il se peut que des crédits supplémentaires soient requis pendant le prochain exercice pour les raisons suivantes :

- lorsqu'il faut assurer un soutien à une ronde intensive de réunions sur des dossiers nationaux clés; ou
- lorsque le nombre de conférences à servir dépasse la capacité budgétaire du SCIC.

Pour aider à couvrir les frais découlant d'un accroissement considérable de l'activité sur le plan des conférences, en 1999-2000, on a obtenu des ressources financières additionnelles de 600 000 \$. Celles-ci sont constituées, d'une part, d'une augmentation du financement permanent de l'ordre de 400 000 \$ (somme qui passera à 500 000 \$ pour les années futures) et, d'autre part, d'un budget supplémentaire des dépenses de 200 000 \$.



Attentes en matière de rendement et Tableau des principaux engagements en matière de résultats

Le SCIC doit être en mesure de continuer à fournir aux gouvernements des services de conférences de grande qualité alors que l'on assiste à une évolution rapide sur le plan technologique et à une diminution des ressources financières. Une attention particulière sera constamment accordée à l'adaptation et à l'exploitation de la technologie de pointe pour la gestion des communications et de l'information, en vue d'assurer la prestation de services aux conférences.

Tableau des principaux engagements en matière de résultats

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC)		
pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	qui se manifeste par :	réalisation signalée à la (aux) :
dans une optique d'efficacité par rapport au coût, des services de soutien administratif spécialisés et impartiaux pour des conférences intergouvernementales de niveau supérieur	● la prestation, à des conférences, de services administratifs qui sont adaptés, souples et efficaces par rapport au coût	● page 6
	● la capacité d'organiser des conférences efficacement dans un court délai	● pages 6,7
	● des évaluations entièrement satisfaisantes à la suite des conférences	● pages 7,8
	● des services de communication et d'information à la fine pointe de la technologie	● page 8

Réalisations en matière de rendement

La prestation, à des conférences, de services administratifs qui sont adaptés, souples et efficaces par rapport au coût

À l'issue d'une étude vaste et complète de ses opérations, effectuée par le truchement d'un exercice de planification stratégique, le Secrétariat a non seulement simplifié sa structure, mais aussi élaboré et mis en oeuvre des politiques et des méthodes souples et innovatrices destinées à améliorer la prestation de services à ses clients.

Depuis plusieurs années, les coûts d'exploitation ne cessent de croître, la technologie évolue rapidement et les budgets diminuent. Le Secrétariat a donc été obligé de revoir sa méthode d'exécution du programme de soutien aux conférences pour essayer de réduire ses frais tout en continuant d'offrir des services de qualité. L'organisme offre maintenant un grand nombre de services distincts de sorte que, si nécessaire, son apport puisse être ajusté en fonction des besoins spécifiques de chaque groupe client, voire de chaque conférence. Les plus importantes économies pour l'organisation, et en fin de compte pour le contribuable, ont été obtenues grâce aux deux éléments suivants : premièrement, la réservation à l'avance de billets d'avion combinée avec des déplacements par avion les fins de semaine lorsque les économies le justifient; et, deuxièmement, l'achat ou la location à long terme d'appareils pour les conférences.

En raison du grand nombre de réunions qu'il sert chaque année, le Secrétariat bénéficie toujours de prix préférentiels, par exemple pour l'acquisition d'équipement d'interprétation, d'appareils audiovisuels et de services de techniciens, ainsi que pour la location de photocopieurs. Dans un effort visant à réduire les dépenses rattachées aux traitements et aux avantages sociaux, l'organisation a en outre éliminé ou laissé temporairement vacants certains postes. Par ailleurs, la durée normale des affectations des employés détachés par des gouvernements provinciaux a été prolongée d'une année, ce qui réduit les frais de réinstallation.

La capacité d'organiser des conférences efficacement dans un court délai

Le Secrétariat est habituellement informé de la tenue d'une conférence quelque deux ou trois mois à l'avance. Des communications améliorées et plus fréquentes avec les clients ont récemment permis à l'organisation de pouvoir compter sur des périodes de planification encore plus longues. Néanmoins, grâce à la compétence et à l'esprit d'initiative de son personnel, le Secrétariat est parvenu à répondre à des demandes dans des délais beaucoup plus courts qui, dans certains cas, ne dépassaient pas une ou deux semaines. La démonstration de cette capacité a été frappante lors de la récente ronde de réunions se rapportant à l'Entente-cadre sur l'union sociale. En outre, les excellents rapports que le SCIC a établi avec de nombreux fournisseurs au fil des ans se traduisent

par des réactions extrêmement rapides lorsque le besoin s'en fait sentir et permettent habituellement d'éviter les frais supplémentaires qui sont souvent prévus pour les urgences.

Des évaluations entièrement satisfaisantes à la suite des conférences

Le Secrétariat reçoit régulièrement, de la part de présidents, d'hôtes et d'organiseurs de conférences, des lettres qui font l'éloge de l'organisme et de son personnel pour leur compétence, leur professionnalisme et la qualité des services fournis. Cette rétroaction constitue un instrument fondamental pour évaluer le degré de satisfaction des clients et cerner les domaines dans lesquels des améliorations s'imposent. Nous citons ci-dessous certaines lettres reçues au cours de la dernière année :

« Permettez-moi de vous offrir mes sincères félicitations et mes profonds remerciements pour votre excellent travail lors de la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada. »

**Camille H. Thériault
Premier Ministre
Nouveau-Brunswick**

(traduction) « Je vous remercie, vous et votre personnel, pour l'excellente prestation de services assurée par le SCIC à la Conférence ministérielle sur les affaires francophones. L'attention accordée par le SCIC aux détails a eu des effets bénéfiques tant au stade de planification qu'au cours de la conférence proprement dite. »

**Ron Janusaitis, directeur
Bureau des services en français
Gouvernement du Yukon**

(traduction) « Je vous remercie, vous et votre personnel, d'avoir contribué à faire de la Conférence des ministres sur l'aide financière en cas de catastrophe un événement mémorable. J'ai apprécié votre engagement et votre détermination à couronner la conférence de succès et je vous en félicite. »

**Franklin P. Pitura
Ministre des Services du gouvernement
Gouvernement du Manitoba**

Les séances de réflexion qui suivent une conférence et, à plus forte raison, les réunions plus complexes, constituent un élément capital de notre méthode de fonctionnement. Elles nous permettent en effet d'évaluer convenablement le rendement du Secrétariat, de

discuter des difficultés rencontrées et d'examiner diverses possibilités ou mesures correctrices pour l'avenir.

Des services de communication et d'information à la fine pointe de la technologie

La clientèle du Secrétariat provient de 14 gouvernements et de plus de 26 secteurs d'activité gouvernementale. Pour cette raison, nous nous efforçons de munir nos employés d'outils qui leur donneront le plus de souplesse possible et qui faciliteront la compatibilité avec la technologie employée par les divers gouvernements. Qu'ils soient portatifs ou de bureau, les ordinateurs Pentium multimédia, équipés du plus récent ensemble complet d'applications pour le traitement de texte, le tableur, la base de données et les communications, constituent l'outil de travail ordinaire de notre personnel tant sur les lieux des conférences qu'à nos bureaux principaux.

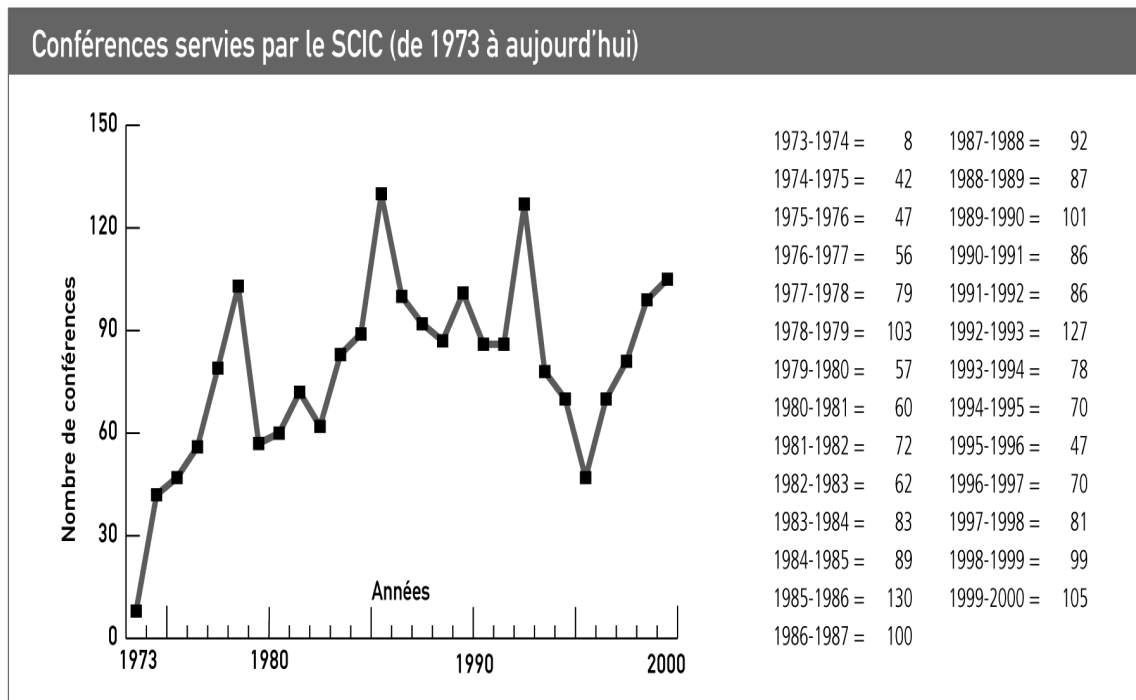
Pendant la dernière année, le SCIC a effectué divers changements pour mettre les plus récentes innovations technologiques au service de son personnel et de ses clients. Non seulement a-t-on substitué à Banyan VINES la version plus perfectionnée Windows NT aux fins du réseau interne, mais on a en outre mis en place un nouveau serveur de communications qui permet d'établir rapidement et de manière fiable des liaisons simultanées entre divers endroits où se tiennent les conférences au Canada et notre bureau principal. Le système de messages électroniques conçu pour les conférences de niveau supérieur a obtenu beaucoup de succès. Nous élaborons en ce moment des plans pour offrir ce service à la plupart des réunions ministérielles où les installations se prêteraient à l'installation des câbles nécessaires.

Depuis sa création en 1997, le site Web du Secrétariat est très populaire et, en 1998-1999, il a fait l'objet de 528 544 consultations. On trouve bien sûr dans ce site des renseignements fondamentaux sur le SCIC et ses activités, mais il est encore plus important d'y trouver les communiqués rendus publics dès que prend fin chaque conférence majeure que sert le Secrétariat. Notre site Web est à l'adresse suivante : <http://www.scics.gc.ca>.

Services aux conférences

Le Secrétariat a été très occupé au cours de l'année financière 1999-2000 puisqu'il a servi en tout 105 conférences, soit 35 % de plus que la moyenne annuelle de 78 conférences sur une période de dix ans.

Cet accroissement d'activité s'est surtout fait sentir en septembre et décembre 1999. En effet, au cours de ces mois, le nombre de conférences servies a été respectivement de 22 (alors que la moyenne annuelle sur dix ans est de 13) et 13 (alors que la moyenne annuelle sur dix ans est de 5).

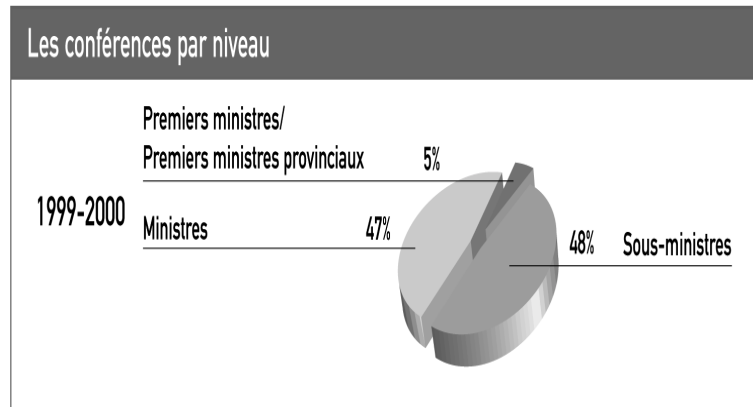


En 1999-2000, le Secrétariat a fourni des services à cinq réunions de premiers ministres:

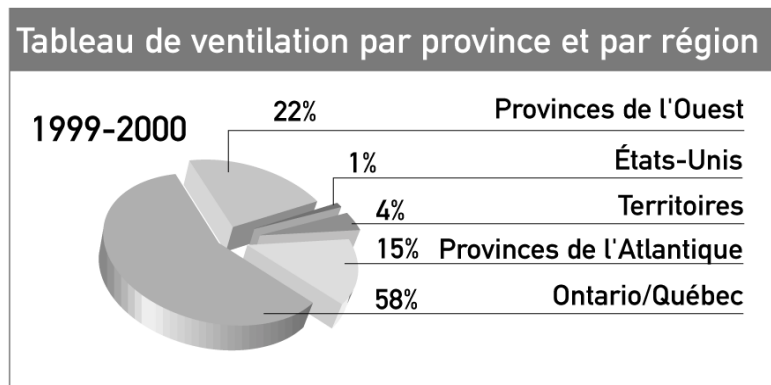
- la *Conférence 1999 des premiers ministres de l'Ouest*, tenue du 19 au 21 mai à Drumheller, en Alberta;
- la *40^e Conférence annuelle des premiers ministres*, qui s'est déroulée du 9 au 11 août à Québec;
- la *24^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada*, qui a eu lieu du 3 au 5 octobre à Rockport dans le Maine;

- la 99^e Séance du Conseil des premiers ministres des provinces maritimes, tenue à Charlottetown, Île-du-Prince-Edouard, les 20 et 21 janvier;
- la Réunion des premiers ministres provinciaux et des leaders des territoires, tenue à Québec, le 3 février.

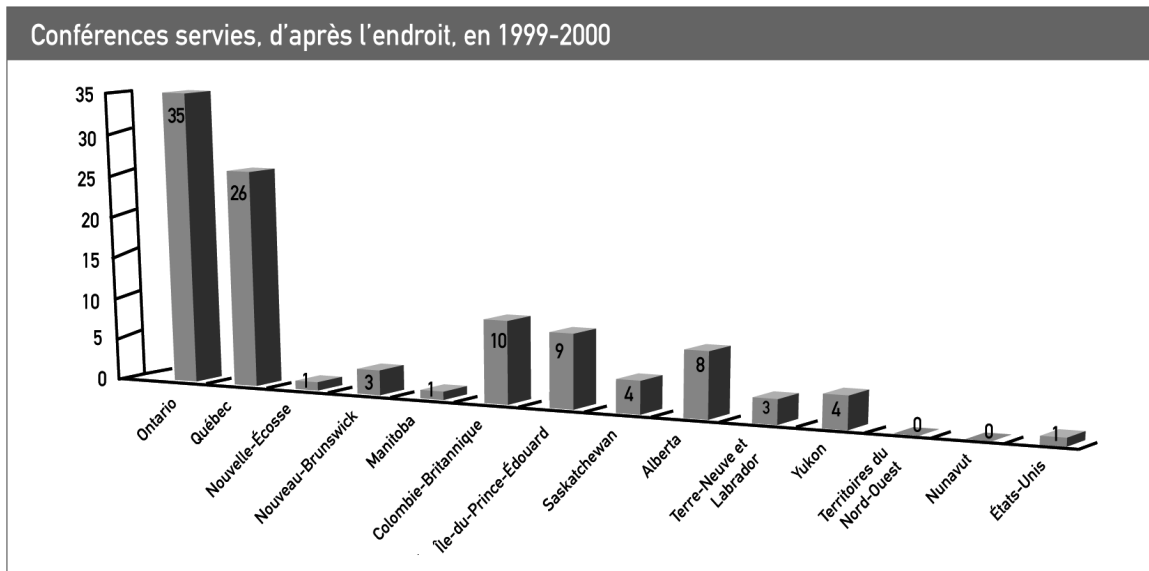
Le Secrétariat a fourni ses services à 49 conférences ministérielles et à 51 conférences de sous-ministres (soit respectivement 47 % et 48 % de toutes les réunions servies en 1999-2000).



Une ventilation par région des conférences servies par le SCIC en 1999-2000 donne 22 conférences (22 % du total) dans les provinces de l'Ouest, 16 (15 %) dans la région de l'Atlantique, 35 en Ontario et 26 au Québec (ou 58 %), 4 dans les territoires et 1 aux Etats-Unis.



Ventilation par province et territoire :



Le secteur des ressources humaines et celui de la santé, avec respectivement de 16 et 10 conférences, ont été les plus actifs pour ce qui est du nombre de conférences pour lesquelles on a fait appel aux services du SCIC en 1999-2000. Ensemble, ces deux groupes ont compté pour 25 % de toutes les réunions dont le Secrétariat s'est occupé. L'annexe 1 du rapport présente une ventilation plus complète.

Services d'information (SI)

La collection unique des SI, qui remonte à 1973, comporte près de 30 000 documents assortis ou non d'une cote de sécurité et elle s'étend à tous les secteurs qui font l'objet de conférences intergouvernementales.

Nombre de documents de conférences dans les archives au 31 mars 2000	
fédéraux-provinciaux-territoriaux	20 670
provinciaux-territoriaux	9 069
Grand total	29 739

Au cours de l'exercice 1999-2000, 1 383 nouveaux documents s'y sont ajoutés. Les SI existent d'abord et avant tout pour les gouvernements. Néanmoins, le grand public peut aussi, sur demande, avoir accès aux documents non cotés.

Conférence par genre et niveau	1999-2000		
	Genre et nombre de documents		
fédérale-provinciale-territoriale	Cotés	Non cotés	Total
premiers ministres (f/p/t)	0	0	0
ministres	440	86	526
sous-ministres	461	51	512
Sous-total			1 038
provinciale-territoriale			
premiers ministres (p/t)	36	35	71
ministres	154	14	168
sous-ministres	98	8	106
Sous-total			345
Nombre total de nouveaux documents			1 383

Présentation des renseignements financiers

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Dépenses prévues 3 089 000 \$

Autorisations totales 3 907 889 \$

Dépenses réelles 3 748 075 \$

Partie IV : Rendement financier

Aperçu du rendement financier

Le SCIC a commencé l'année avec des autorisations de 3,1 millions de dollars. Un budget supplémentaire des dépenses de 0,8 millions de dollars a par la suite été approuvé pour aider à couvrir les frais découlant d'un accroissement du nombre de conférences et des nouvelles conventions collectives négociées. Les autorisations totales ont donc augmenté à 3,9 millions de dollars. En 1999-2000, le Secrétariat a dépensé 3,7 millions de dollars ou 96 % de ses autorisations totales.

Au cours de l'année en question, le coût net du programme du SCIC s'est élevé à 3 millions de dollars (Tableau financier 2), soit environ 0,10 dollars pour chaque citoyen canadien. Le coût d'un organisme intergouvernemental neutre soucieux de servir des réunions intergouvernementales de niveau supérieur dans pratiquement tous les secteurs de l'activité gouvernementale est donc modeste comparativement aux frais qu'entraînerait, en son absence, la création d'une multitude de secrétariats.

Tableaux financiers récapitulatifs

Les tableaux en question présentent des renseignements de trois ordres qui se rapportent aux éléments suivants :

- les plans au début de l'année (dépenses prévues);
- les dépenses additionnelles que le Parlement a jugé bon d'autoriser compte tenu de l'évolution des priorités et de facteurs imprévus (autorisations totales);
- les dépenses réelles (en 1999-2000).

Tableaux financiers inclus

Le SCIC est un petit organisme qui n'a qu'un seul secteur d'activité. Par conséquent, seuls les tableaux financiers suivants sont pertinents dans son cas :

Tableau 1 :	Besoins financiers par autorisation
Tableau 2 :	Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles
Tableau 3 :	Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles de l'organisme
Tableau 4 :	Recettes non disponibles

Tableau financier 1

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
Crédit	1999-2000			
	Dépenses prévues	Autorisations totales¹	Dépenses réelles	
Secrétariat des conférences intergouvernementales				
10	Dépenses du programme	2,8	3,6	3,4
(L)	Contribution aux régimes de prestations aux employés	0,3	0,3	0,3
Total pour l'organisme		3,1	3,9	3,7
¹ Le total des autorisations correspond à la somme du budget principal des dépenses, des budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.				

Tableau financier 2

Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)			
Secteurs d'activité	1999-2000		
	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
ETP	30	30	30
Fonctionnement	3,1	3,9	3,7
Capital	0,0	0,0	0,0
Subventions et contributions	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses brutes	3,1	3,9	3,7
Moins :			
Recettes disponibles	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses nettes	3,1	3,9	3,7
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles	1,0	1,0	1,1
Coût des services offerts par d'autres ministères	0,3	0,4	0,4
Coût net du programme	2,4	3,3	3,0

Tableau financier 3

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles de l'organisme (en millions de dollars)					
Secteur d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	3,1	3,1	3,1	3,9	3,7
Total	3,1	3,1	3,1	3,9	3,7
¹ Le total des autorisations correspond à la somme du budget principal des dépenses, des budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.					

Tableau Financier 4

Recettes non disponibles (en millions de dollars)					
Secteur d'activité	Recettes réelles 1997-1998	Recettes réelles 1998-1999	1999-2000		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes ¹	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1
Total - recettes non disponibles	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1
¹ Contributions provinciales au budget du SCIC (voir l'annexe 2 pour la ventilation).					

Partie V : Autres renseignements

Liste de personnes-ressources

Liste de rapports de l'organisme

Personne-ressource pour obtenir des renseignements supplémentaires

André M. McArdle, secrétaire adjoint

Téléphone : (613) 995-2345

Courriel: amcardle@scics.gc.ca

Internet Site Web: www.scics.gc.ca

Annexe 1

Conférences servies par le SCIC 1 ^{er} avril 1999 - 31 mars 2000							
SECTEUR	Premiers ministres	Ministres FPT	Sous-ministres FPT	Premiers ministres provinciaux	Ministres P-T	Sous-ministres PT	Total
Agriculture		4	2		1		7
Éducation			2		3	2	7
Protection civile							
Environnement (y compris la faune)		4	4				8
Finances					2		2
Pêches		4	1				5
Santé (y compris les aînés)		3	4		2	1	10
Patrimoine (y compris les parcs)		1	1				2
Ressources humaines et services sociaux (y compris le marché du travail, la santé au travail et l'Entente-cadre sur l'union sociale)		7	4		3	2	16
Industrie (y compris les communications, les sciences et la technologie, le tourisme et la consommation)		1	3				4
Affaires intergouvernementales				5		3	8
Justice et Solliciteur général (y compris le coroner en chef et les médecins légistes en chef et les droits de la personne)		1	4		1	2	8
Administrations locales/ logement					2	3	5
Affaires autochtones		2	1				3
Ressources naturelles (y compris l'exploitation forestière, l'énergie et les mines)		3	1				4
Administration gouvernementale (y compris le Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique et les Travaux publics)			2				2
Sports et loisirs		1	1		1	1	4
Condition féminine		1	3				4
Commerce (y compris le commerce intérieur)							
Transports		2	4				6
Total		34	37	5	15	14	105

Annexe 2

Tableau financier - Contributions provinciales au budget du SCIC (en milliers de dollars)												
Population selon le recensement de 1991		1998-1999								1999-2000		
		Budget principal des dépenses			Contribution reçue					À refléter dans la prochaine facture		
	%	Montant ² partagé	Ajustement budgétaire 1997-1998	Contribution prévue ³	Montant ² partagé	Plus: Ajustement budgétaire 1998-1999 ⁴	Moins: Crédit d'excédent en 1997-98 ⁵	Total facturé	Contribution réelle	Ajustement budgétaire 1998-1999 ⁶	CAPAFE ⁷ 1998-1999	Total
Total, Budget/ Dépenses		3 374,0	300,00	3 074,0		279,0				735,2	(23,8)	711,4
Moins : contribution fédérale ¹		1 861,0	150,0	2 445,9		139,5				367,6	(20,9)	346,7
Contribution provinciale totale		1 213,0	150,0	928,1		139,5				367,6	(2,9)	364,7
Terre-Neuve et Labrador	2,1	25,5	3,1	28,6	25,5	3,0	0,0	28,5	28,5	7,7	(0,3)	7,4
Nouvelle-Écosse	3,3	40,0	5,0	45,0	40,0	4,6	0,0	44,6	44,6	12,1	(0,4)	11,7
Nouveau-Brunswick	2,7	32,7	4,1	36,8	32,7	3,8	0,0	36,5	36,5	9,9	(0,3)	9,6
Île-du-Prince-Édouard	0,5	6,1	0,7	6,8	6,1	0,7	0,0	6,8	6,8	1,9	(0,1)	1,8
Québec	25,3	306,9	37,9	131,3	306,9	35,3	0,0	342,2	131,3	93,0	0	93,0
Ontario	37,1	450,0	55,7	355,6	450,0	51,7	0,0	501,7	355,6	136,4	0	136,4
Manitoba ⁸	4,0	48,5	6,0	20,0	48,5	5,6	0,0	54,1	40,0	14,7	0	14,7
Saskatchewan	3,6	43,7	5,4	49,1	43,7	5,0	0,0	48,7	48,7	13,2	(0,4)	12,8
Alberta	9,3	112,8	14,0	90,0	112,8	12,9	0,0	125,7	125,7	34,2	0	34,2
Colombie-Britannique	12,1	146,8	18,1	164,9	146,8	16,9	(0,1)	163,6	136,0	44,5	(1,4)	43,1
Total	100,0	1 213,0	150,0	928,1	1 213,0	139,5	(0,1)	1 352,4	953,7	367,6	(2,9)	364,7

Notes:

¹ La contribution fédérale comprend 50% du budget de fonctionnement/ des dépenses plus les régimes d'avantages sociaux des employés fédéraux, les frais de traduction, les services aux locataires, le capital et le manque à gagner découlant de contributions provinciales partielles ou non réglées.

² Les quote-parts provinciales sont calculées en fonction du nombre d'habitants, d'après les données du recensement de 1991.

³ Le gouvernement fédéral comble automatiquement le manque à gagner imputable à des contributions provinciales partielles ou non réglées.

⁴ Le Secrétariat a obtenu un budget supplémentaire de 300 000 \$ en 1998-1999. De ce montant, 279 000 \$ ont été dépensés et la moitié de cette somme a donc été facturée aux provinces.

⁵ Le crédit est la différence entre la somme facturée et la quote-part fondée sur les dépenses réelles en 1997-1998.

⁶ L'ajustement budgétaire est la différence entre la somme facturée et la quote-part fondée sur les dépenses réelles en 1998-1999.

⁷ Surestimation des comptes à payer à la fin de l'exercice (CAPAFE).

⁸ Comprend la contribution du Manitoba pour les années 1997-1998 et 1998-1999 au montant de 20 000 \$ pour chacune.